

Roch Denis
Sociologue, Université du Québec à Montréal
(5 janvier 1983)

“Plaidoyer pour le Front commun”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca
Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Roch DENIS, "Plaidoyer pour le Front commun". Un article publié dans *Conjoncture politique au Québec*, no 3, septembre 1983, pp. 23-31. Dossier : Famille et société. Montréal : Éditions Albert Saint-Martin.

M. Denis est politologue à l'Université du Québec à Montréal.

[Autorisation accordée par l'auteur en janvier 2003.]

denis.roch@uqam.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 28 mars 2004 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

[Introduction](#)

[Tout le mouvement syndical est visé](#)

[Une stratégie irresponsable ?](#)

[Un syndicalisme isolé](#)

[La concurrence des exploités](#)

[Un nouveau défi](#)

[Droits humains vs droits sociaux](#)

[La grève](#)

[Réformisme ou démocratie ouvrière](#)

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Les loups sont lâchés. La proie : le syndicalisme en général et les syndicats du secteur public et para-public en particulier.

Vu le nombre des travailleurs et des travailleuses impliqués directement et indirectement, vu le caractère socialement décisif des secteurs où cette force de travail est concentrée, et vu aussi le rapport direct qui s'établit face à l'État et au gouvernement dans cet enjeu, les luttes des employés des services n'ont jamais eu, depuis 20 ans, la dimension de luttes économiques locales mais elles ont toujours touché à la question décisive des rapports généraux entre État, capital et travail dans cette société.

Pour saisir l'enjeu de la lutte actuelle, il ne suffit pas, me semble-t-il, de dire que la charge livrée contre les organisations ouvrières est sans précédent depuis le duplessisme. Il suffit de rappeler quelques dates. En février 1967, le gouvernement de l'Union nationale du Premier ministre Johnson faisait voter à l'Assemblée nationale sa Loi 25 qui décréait les conditions de travail des enseignants du Québec, et leur enlevait le droit de grève et de négociation pendant un an et demi. En 1972, les dirigeants des trois centrales syndicales ont été condamnés à l'emprisonnement pour avoir dirigé la grève du Front commun. En 1974, ce fut au tour des dirigeants du Syndicat du transport de Montréal d'être frappés de la même condamnation, après que les ouvriers d'entretien de la CTCUM aient ouvert par leur action la lutte pour l'indexation des salaires au coût de la vie. Le Québec de ce point de vue ne souffre d'aucun exceptionnalisme national. Ces dernières années, la présidente du Syndicat canadien de la fonction publique, Grace Hartman, et le président du Syndicat des postiers, Jean-Claude Parrot ont été jetés en prison essentiellement pour les mêmes raisons.

Quand les grèves étaient légales, la loi est venue les rendre illégales. Et quand les amendes et la loi du Parlement ne suffisaient plus pour enrayer la combativité ouvrière on a eu recours aux prisons.

Les gouvernements disposent pour affronter les syndicats d'un arsenal que chaque patron particulier n'a pas. Et en déployant cet arsenal, les gouvernements ne visent pas seulement le rapport de force immédiat avec la force de travail qu'ils emploient, mais ils opèrent au compte de tout le patronat et de toute la classe dominante pour maintenir ou rétablir ce qu'ils appellent l'équilibre des relations de travail. Voilà une évidence qu'il est devenu banal de rappeler.

Tout le mouvement syndical est visé

[Retour à la table des matières](#)

Mais c'est pourtant un fait que l'attaque orchestrée à l'heure actuelle par le gouvernement péquiste, dans le cadre du dispositif d'ensemble de la bourgeoisie canadienne, dépasse en ampleur les coups portés antérieurement.

La loi d'expropriation d'une partie du salaire de centaines de milliers de travailleurs et travailleuses est une agression sans précédent non seulement au Québec et dans tout le Canada, mais pour ne pas prendre que ce seul point de comparaison, il faut se demander si elle a un antécédent, au moins depuis la Deuxième Guerre mondiale, aux États-Unis ou en Europe. On pourra souligner que le congédiement des 12 000 contrôleurs aériens américains et la dissolution de leur syndicat par Reagan est un acte de même nature. Cela est incontestable, mais n'édulcolore en rien la violence du coup de force du gouvernement Lévesque et son caractère sans précédent sous cette forme. Il faut y ajouter la loi par laquelle le gouvernement abolit le droit de négocier et de faire grève pendant trois ans pour 310 000 salariés.

Cette double législation donne évidemment la mesure de l'offensive mise en oeuvre contre tout le mouvement ouvrier.

Mais le nombre, la fréquence, l'intensité et la provenance des attaques contre le syndicalisme depuis un an donnent aussi une autre mesure de ce qui est en jeu dans la bataille engagée par le Front commun.

Ces attaques ont atteint un niveau assourdissant. De l'extérieur des rangs syndicaux. Qui ne se souvient de la meute déchaînée des éditorialistes et de leurs acolytes de la « grande presse » contre les travailleurs du transport au début de 1982. Vincent Prince appelait le gouvernement à recourir à l'année pour assurer le transport en commun s'il devait être paralysé. Jean-Louis Roy lui donnait le change, dans *Le Devoir*, en appelant la CSN à condamner son syndicat et à menacer de le désaffilier pour le mettre au pas. À ce moment, les vociférations pouvaient sembler ne s'adresser qu'à un seul syndicat et non pas à tout le mouvement syndical. Mais elles ont atteint un niveau tel que l'Institut canadien de l'éducation des adultes a décidé de riposter par un dossier d'analyse de la presse écrite et parlée. Mais ce fut la seule riposte qui ait eu quelque écho, et sur laquelle d'ailleurs, la presse s'est jetée à bras raccourcis.

Depuis le tir répété est dirigé sur l'ensemble des syndicats du secteur public et à travers eux, sur le mouvement syndical comme tel. Les coups viennent de partout. Du gouvernement, du patronat et de la presse bien sûr, mais aussi désormais des regroupements qui parlent au nom des malades, et de démocrates qui se portent en défense des malades et des « plus démunis ».

On ne se limite plus comme naguère à dénoncer la « prise d'otage » des malades dans les hôpitaux et des enfants dans les écoles par les syndiqués. L'offensive de propagande anti-syndicale, pour être efficace, doit se donner un paravent de légitimité et cette légitimité, aujourd'hui, c'est la défense des droits humains des malades et des faibles qui passeraient avant les droits économiques et sociaux « corporatistes » des travailleurs et travailleuses organisés. Sur cet aspect de la lutte engagée d'ailleurs, il faudra revenir plus loin.

Mais rappelons qu'en novembre, s'est formée, à cette enseigne, autour des ainsi nommés porte-parole des malades, un regroupement de personnalités dont la composition sociale n'est pas le fait du hasard. Gens d'affaires, gens d'Église, grands patrons d'administrations publiques, pan-ni lesquels des anti-syndicaux notoires tel un Roger Lemelin, sont descendus dans la rue, au-delà de toute allégeance partisane péquiste ou libérale. Ils ne marchaient pas contre le mouvement ouvrier et les travailleurs... Ils marchaient pour assurer la défense des faibles et des sans-voix. Mais par-delà les incantations, le caractère de l'opération est devenu évident. Il s'agissait d'une opération de barrage et d'attaque dressée contre le mouvement des employés d'hôpitaux, des enseignants, des fonctionnaires, etc.

Une stratégie irresponsable ?

[Retour à la table des matières](#)

Cette campagne d'action et de propagande incontestablement a marqué des points.

On ne peut pas s'étonner de ce que la Commission des droits de la personne, création gouvernementale, ait prêté sa voix à ce concert public orchestré par le gouvernement, en dénonçant le recours à la grève dans les hôpitaux au nom des droits aliénables et fondamentaux des patients...

Mais l'impact de la campagne engagée s'est révélé davantage lorsque l'on a vu la thèse suivante commencer à être développée. « Il faut défendre le droit de grève des travailleurs partout », mais dans « le présent conflit, les syndicats non seulement ont manqué d'imagination... mais ont foncé tête baissée dans des stratégies et des attitudes cul-de-sac qui desservent et discréditent la grande expérience sociale qu'est le socialisme [...] Les fins stratégiques syndicales sont partis de vieilles rampes de lancement classiques, désuètes et irresponsables de la grève générale illimitée... »

On aurait pu lire cette thèse sous la plume d'un éditorialiste et pourquoi pas d'un ministre. Les uns et les autres l'ont d'ailleurs, sous une forme ou sous une autre exprimée à l'occasion. Mais c'est la Ligue des droits et libertés qui a défini une telle position, en décembre.

C'est-à-dire, en toute lettre, une position qui, enveloppée dans le manteau de la défense des droits, constitue une dénonciation, livrée aux yeux du pouvoir, des syndicats ouvriers et des travailleurs et travailleuses qui ont eu « l'irresponsabilité » de décider de recourir à la grève. Une attaque plus grave, si le mot a un sens, parce qu'elle vient d'un organisme indépendant voué à la défense inconditionnelle des droits et libertés, et dont le mandat, à ce qu'on sache, ne comporte pas l'évaluation des stratégies des organisations qui luttent sur la scène politique mais la question de savoir si les droits sont bafoués ou non, respectés, défendus, ou violés.

Or dans la présente lutte, qui foule aux pieds les droits démocratiques et sociaux ? Le gouvernement, et la coalition qui le supporte, ou le mouvement

des travailleurs et travailleuses qui font grève pour leurs conditions de vie et de travail ? En se plaçant comme un arbitre, qui distribue des torts à l'une et l'autre partie, la Ligue, contrairement aux apparences, n'adopte pas une position de « neutralité » dictée par l'attachement inconditionnel aux droits, mais reproduit à sa manière la pression de la propagande gouvernementale et patronale qui vise à convaincre de l'irresponsabilité du mouvement ouvrier pour mieux ébranler ses positions et le faire reculer.

On aura vu, enfin, l'offensive gouvernementale être relayée au sein même du mouvement ouvrier et répercutée sur la scène publique par au moins un de ses lieutenants. Dès le début de novembre le syndicaliste Marcel Gilbert dénonçait le recours à la grève générale, en adoptant, la presse le soulignait, le point de vue du gouvernement face à la question des revendications salariales. C'était un nouveau coup, porté par un individu certes, mais d'autant plus efficace pour contribuer à désorienter le Front commun, qu'il venait de l'intérieur même des rangs syndicaux.

Un syndicalisme isolé

[Retour à la table des matières](#)

Les travailleurs et travailleuses du secteur public et para-public et tout le mouvement syndical aujourd'hui affrontent des forces de classe extrêmement puissantes. L'ampleur généralisée de l'attaque a abouti notamment à élargir cette conviction que le syndicalisme est plus isolé que jamais dans la population et qu'il en est largement responsable. On entend et on lit ce diagnostic présenté comme un constat de fait, y compris chez certains qui se revendiquent de la classe ouvrière et de ses organisations. Il importe pourtant de questionner cette assertion.

Le syndicalisme, les syndicats sont isolés. Mais isolés de qui, de quoi ? Vingt-cinq ans, c'est peu dans l'histoire. Mais cela fait pourtant moins de vingt-cinq ans que la classe ouvrière au Québec a commencé à émerger véritablement d'une très longue période d'atomisation et de retard historique, du point de vue des conquêtes démocratiques et sociales et de sa constitution en organisation. Cela ne signifie pas que des luttes dures et nombreuses n'ont pas été menées pendant tout le siècle et qu'un processus d'organisation n'était pas en cours. Mais reconstituons brièvement le portrait de ses forces au milieu

des années 50. La FTQ n'existe pas encore. Les travailleurs qui s'y rassembleront en 1957 sont fractionnés en syndicat de métier et en syndicat industriel dont les liens sont extrêmement faibles et qui n'ont, à toutes fins utiles, pas de voix commune. Les employés du secteur public vivent sous la domination de lois réactionnaires sans organisation syndicale véritable, sans droit de négocier, sans droit de grève. Les enseignants sont constitués en corporation. L'Alliance des professeurs de Montréal a été dissoute à Montréal en 1949. Leur « organisation » si l'on peut parler en ces termes, à l'échelle du Québec, est un chef-d'œuvre de fragmentation, sur les bases religieuses, linguistiques, géographiques et sur la base du sexe. L'« Instruction publique » est entièrement dominée par l'Église et les enseignants vivent sous cette domination.

S'il y a une période de l'histoire où l'on peut dire que le syndicalisme et les syndicats sont « isolés », c'est bien cette période qui dure encore à la fin des années 50 et qui va s'achever avec les grandes luttes de la décennie suivante.

Aujourd'hui, même si des pans entiers demeurent inorganisés, la classe ouvrière constitue une force dans la société à travers ses droits conquis et ses organisations qui la constituent comme classe, lui permettant d'agir sur la base de ses propres intérêts. Auparavant, la répression étatique et patronale visait à l'empêcher de s'organiser. Aujourd'hui, elle s'attaque à la force conquise.

La concurrence des exploités

[Retour à la table des matières](#)

Le syndicalisme, la « coalition ouvrière », a été constitué pour briser la concurrence et l'isolement entre les travailleurs, constamment engendrés par le système. Cette lutte n'est pas terminée ; elle est un combat permanent et c'est ce que l'on constate chaque jour lorsque l'on voit reproduites ces divisions, ces oppositions, cette « concurrence » entre travailleurs et chômeurs, hommes et femmes travailleuses, entre main-d'œuvre sous-payée et travailleurs de la grande industrie, entre travailleurs de diverses régions ou secteurs. Cette concurrence ou cet isolement des travailleurs entre eux continuent d'exister d'autant plus que le degré d'organisation syndicale et politique de la classe ouvrière atteint un niveau insuffisant.

Mais à moins de se situer dans le camp de la bourgeoisie et de ses gouvernements, la solution à cette concurrence ou cet isolement des travailleurs entre

eux ne peut pas être de rabattre la force syndicale organisée, mais au contraire de lutter pour la renforcer, pour élargir son champ d'action et conquérir de nouveaux droits.

Voilà un des enjeux de la lutte que mènent aujourd'hui les 310 000 travailleurs et travailleuses du secteur public, même si n'est pas toujours clairement exprimé.

Le million d'hommes et de femmes réduits au rang de chômeurs et d'assistés sociaux, les centaines de milliers de jeunes dont l'avenir est bloqué n'ont pas d'intérêts contradictoires avec ceux qui luttent contre les fermetures d'usines, les mises-à-pied, les coupures de postes.

Dire ainsi que le syndicalisme est plus isolé que jamais dans la société est au moins très ambigu.

Depuis qu'il constitue une force et se heurte avec efficacité au capital il est combattu dans la même mesure par la classe dominante et ceux qui diffusent les idées dominantes de notre époque, c'est-à-dire les idées d'une société fondée sur la domination capitaliste.

Le syndicalisme, c'est vrai est donc plus « isolé » que jamais de la bourgeoisie et de ses gouvernements dont le cours réactionnaire, révélé dans tout son éclat par la crise, les amène à se dresser violemment contre les revendications mêmes élémentaires des masses laborieuses et ne pas se satisfaire du tout des simples appels à la collaboration.

Un nouveau défi

[Retour à la table des matières](#)

Mais ces développements posent aussi de nouveaux défis à la classe ouvrière et à ses organisations, qui pour assurer même leur propre défense, sont obligées devant la faillite nationale organisée par les gouvernements fondés sur le profit, de prendre en charge directement le sort de tous les exploités, opprimés, dominés.

Ces couches qui demeurent souvent atomisées, dispersées, ne disposent pas toujours du degré de concentration suffisant pour constituer par elles-

mêmes une force organisée et pour prendre leur place dans le mouvement d'ensemble de la classe ouvrière organisée. Et si l'on peut juger de l'isolement relatif du syndicalisme dans la société, ce n'est nullement par rapport au nombre d'attaques redoublées qu'il subit des porte-parole grands et petits de la bourgeoisie, mais uniquement du point de vue de son retard historique à agir socialement et politiquement comme force alternative aux capitalistes faillis.

Ou le syndicalisme ne défend que sa place en laissant la domination aux mains de ceux qu'ils l'exercent, et alors il est menacé de voir sa place même être réduite. Ou il s'oriente définitivement pour aider à ce que se constitue cette force alternative économique, sociale et politique et alors il ouvre une voie à l'ensemble des couches de la population laborieuse. Ce ne sera pas un processus linéaire, il ne se réalisera pas en dehors de luttes de classes acharnées. La bourgeoisie ne se privera d'aucun moyen pour empêcher la destruction du monopole de ses partis sur la scène politique. Mais n'est-ce pas un des enjeux qui commence à ressortir, avec plus de force que jamais, de l'affrontement gouvernement-patronat et Front Commun, à l'heure actuelle ?

Droits humains vs droits sociaux

[Retour à la table des matières](#)

Il semblerait, à entendre les grands ténors réunis sur la place publique, que les droits humains des malades, des vieillards, des défavorisés, des laissés-pour-compte et des plus démunis sont contradictoires avec ceux des syndiqués « privilégiés ».

Comment aborder cette question des droits qui s'opposeraient à d'autres droits ou des moyens d'action qui dans la défense de droits légitimes contrediraient d'autres droits fondamentaux ?

On pourra d'abord constater que, ces dernières années, lorsque se sont amplifiées les mesures de coupures de postes et de lits dans les hôpitaux, qui touchaient directement aux droits à la santé, on n'a pas entendu ces ténors, démocrates des jours de fête, se porter en défense des malades et dénoncer les plans du gouvernement. On ne les a pas entendu ni vu davantage descendre dans la rue pour combattre l'entassement des élèves dans les classes, ni se lever contre les fermetures d'usines en défense des chômeurs, état de transition vers l'assistance sociale.

À lui seul ce fait qualifie la vraie nature de la soi-disant défense des plus démunis qu'ils entreprennent aujourd'hui. Ils l'entreprennent et l'utilisent comme arme de combat contre le syndicalisme et les travailleurs organisés ; tel est leur seul véritable but et leurs larmes de crocodiles versées sur le sort des « faibles » ne devraient tromper personne. Parce que s'ils sont là pour dénoncer la grève et les grévistes, ils sont absents à longueur d'année quand les gouvernements effectuent leurs coupes sombres dans la Santé et dans l'Éducation.

La grève

[Retour à la table des matières](#)

Mais la grève est-elle une arme légitime, en particulier dans les hôpitaux pour défendre les droits des malades ? Il importe encore une fois, à ce sujet, de revenir brièvement 20 ans en arrière.

Qui a sorti le Québec des systèmes éducatif et hospitalier archaïques et réactionnaires dans lesquels il était maintenu depuis toujours ? Quelle force, dans le processus même de son organisation et des luttes pour ses revendications a le plus contribué à élargir le droit à l'Éducation et le droit à la Santé et donc la défense des droits de la jeunesse et des droits des malades ? Pendant que le mouvement ouvrier, les travailleurs et travailleuses luttaient et par leurs luttes, contribuaient plus que toute autre force sociale à transformer les hôpitaux d'institutions de charité qu'elles étaient, en institutions publiques, le Premier ministre Lesage, lui, défendait l'ancien régime en proclamant « la Reine ne négocie pas avec ses sujets » 1

La grève, oui la grève, dans les hôpitaux et dans l'éducation, loin d'avoir été un moyen d'action opposé à ces processus de transformation, où se jouait l'enjeu de meilleures conditions de santé et de soins pour les malades et d'éducation pour les enfants et les jeunes, en a été une arme décisive pour faire reculer les forces de la réaction.

Les choses seraient-elles différentes aujourd'hui ? Bien que la propagande patronale et gouvernementale veuille faire croire que c'est la grève qui met en cause les droits des malades et des « plus démunis » elle est encore, comme il y a vingt ans et restera - tant pis pour ceux qui voudraient mettre l'imagination

au pouvoir! - une arme essentielle des travailleurs et travailleuses pour la vraie défense des droits des malades, et des droits des enfants.

Les technocrates à la solde du grand patronat ont une autre rationalité. Les deux ne s'accorderont pas.

Mais comme les patrons et les gouvernements capitalistes reprennent d'une main ce qu'on les force à concéder de l'autre, l'arme de la grève ne suffit pas. Inorganisés, isolés, ceux que les bourgeois appellent les plus démunis et qui sont une composante de la population exploitée, constituent une proie plus facile pour le gouvernement et le patronat qui cherchent à se les annexer. Mais alors justement, dans le prolongement des luttes et des grèves, ne doit-on pas constater à nouveau qu'un des défis majeurs auquel est confronté le mouvement syndical aujourd'hui réside dans sa capacité d'agir - sans abandonner sa nature, son rôle propre, son indépendance - pour que se constitue cette alternative politique nécessaire. C'est elle, en se portant candidate au pouvoir, qui peut faire que les lois soient accordés aux besoins, alors que sous le présent régime elles sont dirigées contre eux.

Rêve de l'esprit, simplification outrancière, manque d'imagination ? En 1958, la FTQ appelait à la création du parti des classes laborieuses et s'y engageait. Par la suite, face au PLQ et à FUN, la place a été prise par le PQ. Aujourd'hui, les travailleurs et travailleuses du Front commun par leur mouvement, accélèrent énormément le processus qui dévoile, à une échelle de masse, la vraie nature de ce parti et de ce gouvernement. Dans cette situation, tend à se poser à nouveau la question de l'alternative politique indépendante des travailleurs, des travailleuses, de la jeunesse et de l'ensemble des couches exploitées de la population laborieuse.

Réformisme ou démocratie ouvrière

[Retour à la table des matières](#)

La lutte du Front commun, telle qu'elle s'est développée jusqu'à maintenant a révélé aussi un autre enjeu majeur qui conditionne aujourd'hui le renforcement des organisations ouvrières.

Le réformisme, c'est-à-dire l'attitude de collaboration dans les rapports entre les classes, a toujours besoin d'une base matérielle pour s'exercer. C'est-

à-dire que pour que l'esprit de collaboration ou de conciliation puisse continuer à dominer le syndicalisme, il faut en retour qu'il puisse résulter en l'obtention de gains et d'améliorations dans les conditions de vie et de travail.

Comment justifier la coopération positive entre les classes, si elle n'entraîne aucun gain pour la classe salariée et cautionne plutôt son recul ?

Dans la présente lutte, il y a eu, en première étape une tentative, au niveau de la direction du Front commun, de chercher un règlement par la voie d'un certain nombre de concessions importantes plutôt que par celle de la mobilisation de masse. Le gouvernement, par la voix de son négociateur-en-chef, a rejeté du revers de la main cette offre de bons services. Alors désormais sur quoi miser pour renverser le cours en faveur des travailleurs et travailleuses ?

Il semble que pour la première fois depuis de très nombreuses années, la ligne directrice qui perce dans l'orientation du Front commun soit celle non plus d'une vision trade-unioniste, ou conciliatrice des rapports du travail, mais celle d'une conception qui se fonde sur la force du nombre et de l'organisation.

Le nouveau plan d'action proposé par les dirigeants qui s'appuie sur la convocation du Conseil d'orientation, c'est-à-dire des 800 délégué-es des trois centrales, et sur la préparation des États généraux du mouvement syndical illustre cette orientation qui constitue, si elle est mise en oeuvre, un pas en avant extrêmement important.

Ce qui est enjeu ici c'est le renforcement et l'élargissement qualitatifs de l'exercice de la démocratie ouvrière et du contrôle intégral par les travailleurs de leur propre mouvement opposé à la politique des négociations au sommet.

Le négociateur du gouvernement a déclaré qu'un « règlement » a été rendu impossible en décembre - entendre, la capitulation sur toute la ligne du mouvement syndical - du fait que les organes intermédiaires des syndicats, c'est-à-dire les assemblées générales, et par exemple le Conseil fédéral des délégués de la FAS, avaient trop de poids au détriment des techniciens de la négociation.

Il fournit ainsi, par la négative, la preuve de l'importance clé de la démocratie syndicale et de son renforcement pour assurer la défense des revendications, et des droits, contre les visées gouvernementales qui comptent pour se réaliser, sur des négociateurs syndicaux émancipés du contrôle et des mandats des membres.

Fondé résolument sur la démocratie et la force collective des travailleurs et travailleuses, le mouvement syndical est engagé sur la voie de sa consolidation.

La victoire du Front commun n'est pas garantie, non. Mais sur quelle autre voie miser pour essayer d'en réunir les conditions ? Les travailleurs de Chrysler avaient été cités en exemple par toute la bourgeoisie nord-américaine pour leur acceptation de concessions. Ceux d'Ontario viennent de renverser la vapeur et on ne les cite plus en exemple... Ils viennent d'administrer la preuve que par une lutte décidée, les travailleurs peuvent faire reculer les géants...

Roch Denis
5 janvier 1983

31

Fin du texte